



## ANNEXE À LA CONVENTION D'ENTRÉE EN MÉDIATION FAMILIALE

### ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS EN VISIOCONFÉRENCE

Pour le bon déroulement de la séance de médiation familiale en visioconférence, les participants s'engagent à :

#### 1° Connexion Internet et matériel :

- disposer d'une connexion adéquate stable et sécurisée (pas de wifi-public) qui permette une bonne qualité de l'audio et de la vidéo,
- vérifier que leurs matériels sont fonctionnels : webcam, micro et haut-parleur(s),
- éteindre tous les autres programmes ou applications de leur ordinateur.

#### 2° Lieu :

- veiller à un bon éclairage (sans contre-jour) ainsi qu'un bon cadrage de leur webcam,
- **s'installer seul(e) dans un lieu permettant d'être concentré(e) et de garantir une totale confidentialité des échanges,**
- éteindre tout appareil de communication qui pourrait perturber le bon déroulement de la visioconférence,
- ne pas enregistrer d'une quelconque manière les réunions ou certains éléments de celles-ci.

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Date et signature** précédées de la mention « Lu et approuvé »